

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE BAYAS-TUDJUH (Malaisie)

S.A., 15 décembre 1924.

Étienne-Edmond LUNET DE LAJONQUIÈRE, président

Né à Rodez, le 8 août 1861.

Fils de Jean Baptiste François Régis de Lajonquière et de Rose *Elisabeth* Rossignol.

Marié à Saintes, en 1893, avec Marie Thérèse Julie Marguerite Pernet de Fleury.

Dont :

- Marie *Étienne* (Saintes, 17 février 1895-31 octobre 1917, mpf) ;
- Yves Marie Joseph (1898-1980) : ci-dessous.

École d'Infanterie de Saint-Maixent (1882-1883).

Officier de l'infanterie de marine en Indochine.

Retraité (23 avril 1910).

Rappelé en 1914, il participe à la bataille des Vosges

Breveté de langue annamite (9 février 1892)

Témoignage officiel de satisfaction pour un voyage officiel dans l'Annam, le Laos et le Cambodge (1901)

Membre libre de l'École française d'Extrême-Orient.

Auteur entre autres de :

- Inventaire descriptif des Monuments du Cambodge. Paris, E. Leroux, 3 vol. in-8, 1902 et 1912 (Public. École française d'Extrême-Orient, série grand in-8, t. IV et VIII).
- Ethnographie du Tonkin septentrional. Paris, E. Leroux, gr. in-8, 20 pl. et cartes en couleurs, 1906.
- Dictionnaire franco-siamois précédé de quelques notes sur la langue et la grammaire siamoises, Paris, E. Leroux, gr. in-8, 1904.
- Le Siam et les Siamois. Paris, A. Colin, 1906.

Propriétaire viticole en Saintonge (château de la Tenaille à Saint-Genis) et dans le Bordelais (domaine de Rigailhou à Villenave-d'Ornon).

Fondateur et administrateur de la [Société française des mines d'étain de Tekkah](#) (1910),

administrateur de la Banque pour le Sud-Ouest de la France, à Bordeaux.

Commandeur de la Légion d'honneur (*JORF*, 7 octobre 1920, p. 15035).

Décédé à Saint-Sigismond (Charente-Inférieure), le 23 décembre 1933.

MINES MÉTALLIQUES
Société des étains de Bayas-Tudjuh
(*La Journée industrielle*, 23 janvier 1925)

Bordeaux, 21 janvier. — Cette société anomie nouvelle a pour objet l'exploitation de la concession des étains de Bayas-Tudjuh, située dans les États fédérés malais, ainsi que l'obtention et l'exploitation de toutes autres mines d'étain ou de métaux ; le traitement et le commerce de ces minerais.

Le siège est à Bordeaux, 8, rue du Palais-Gallien, Le capital est de 2.500.000 fr. en actions de 500 fr., sur lesquelles 3.000 rémunèrent les divers apports consentis par la Société civile minière de Bayas-Tudjuh, 27, rue Rolland, à Bordeaux. Le capital pourra, ultérieurement, être porté à 6 millions.

Le premier conseil d'administration se compose de MM. Giuseppe Canova, directeur honoraire des Chemins de fer du Siam, à Turin, via Lanfranchi, 17 ; Louis de Chasseloup-Laubat ¹, ingénieur, à Paris, avenue Montaigne, 51 ; Félix Garcin ², à Lyon, place Saint-Jean, 5 ; Claude Gollion ³, ingénieur, à Lyon, 1, place Jules-Ferry ; Yves Lunet de Lajonquière ⁴ et Étienne-Edmond Lunet de Lajonquière ⁵, au château de La Tenaille, commune de Saint-Sigismond-de-Clermont (Charente-Inférieure) ; Paul Mervy ⁶, industriel, à Bordeaux, cours Georges-Clemenceau, 32 ; Isidore Poulou ⁷, aux Charmettes, commune de Riscle (Gers), et Henry de Saluces, propriétaire-agriculteur, au château de Saint-Mary, commune de Saint-Mary (Charente).

GIRONDE
SOCIÉTÉ

(Archives commerciales de la France, 14 octobre 1925)

Bordeaux. — Modification des statuts. — Soc. des ÉTAINS de BAYAS-TUDJUH, 8, Palais-Gallien. — 18 sept. 1925.

(Cote de la Bourse et de la banque, 8 juin 1926)

Étains de Bayas Tudjuh. — Émission à 800 fr. de 3.000 actions nouvelles de 500 fr., portant le capital à 4 millions.

(Archives commerciales de la France, 30 juillet 1926)
(La Journée industrielle, 3 août 1926)

¹ Marquis Louis de Chasseloup-Laubat (1863-1954) : ingénieur E.C.P. Membre du conseil de surveillance de Schneider et Cie (1906), administrateur de sociétés. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

² Félix Garcin (18979-1969) : on le retrouve avec le marquis de Chasseloup-Laubat administrateur des Caoutchoucs de Phuoc-Hoa. Voir [encadré](#).

³ Jean Claude Gollion (1862-1950) : ingénieur divisionnaire (4 septembre 1906), puis directeur (1907-1923) des Charbonnages du Tonkin. Voir [encadré](#).

⁴ Yves Lunet de Lajonquière (Le Château-d'Oléron, 6 août 1898-Villenave-d'Ornon, 10 mai 1980) : fils d'Étienne-Edmond. Marié à Tours, le 4 décembre 1923, avec Germaine Proudhomme de la Boussinière. Administrateur de la Laiterie de la Vallée de la Seudre et fondateur avec Jean Firino-Martell de la Société civile immobilière des deux Charentes et de la Gironde (1928).

⁵ Étienne Edmond Lunet de Lajonquière (Rodez, 1861-Saint-Sigismond, Charente-Inférieure, 1933) : marié en 1893 à Saintes à Marguerite Pernet de Fleury.

⁶ Paul Mervy (Paris V^e, 5 janvier 1881) : propriétaire cultivateur à Pouydesseaux (Landes). Versé en 14-18 dans l'arme du train. Garagiste, 12, cours Georges-Clemenceau à Bordeaux (8 juillet 1919).

⁷ Isidore Louis Marcel Jean Pierre Poulou (Bruges, Pyrénées-Atl., 2 mars 1892-Nay, Pyr.-Atl., 20 janvier 1974) : ancien comptable aux Étains de Tekkah.

Bordeaux. — Modification. — Soc. des ÉTAINS de BAYAS-TUDJUH, 8, Palais-Gallien.
— Capital porté de 2 500.000 fr. à 4.000.000 fr. — 10 juill. 1926.

ÉMISSIONS ET INTRODUCTIONS
(*Armée et marine*, 27 mars 1927)

Les Étains de Bayas-Tudjuh émettent jusqu'au 12 mars, à 900 francs, 2.000 actions nouvelles de 500 francs, portant le capital de 4. à 5 millions.

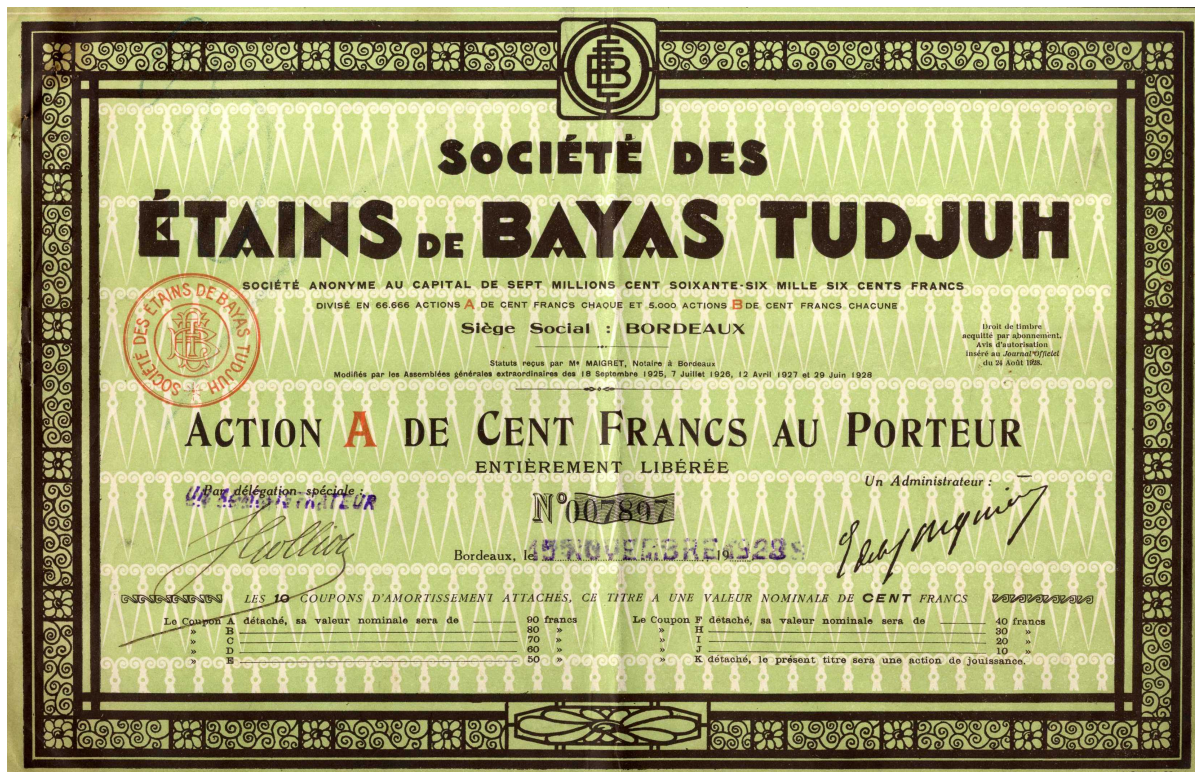
1.000 de ces titres seront souscrits par la Société Siam et Malaisie.

La notice a trait également à l'introduction éventuelle des 10.000 actions de 500 fr. formant le capital social.

(*Archives commerciales de la France*, 26 juillet 1927)

BORDEAUX. — Modification. — Soc. des ÉTAINS de BAYAS-TUDJUH, 8, Palais-Gallien. — Capital porté de 4.000.000 fr. à 5.000.000 francs.

Capital porté de 4 à 5 millions, en 1927, par l'émission à 900 fr. de 2.000 actions nouvelles de 500 fr., dont 1.000 réservées aux porteurs d'actions anciennes (1 pour 8) et 1.000 à la Société « Siam et Malaisie » (Ass. extra, du 27 mai 1926, Conseil du 23 février 1927 et Ass. extra, du 12 avril 1927).



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ DES
ÉTAÏNS DE BAYAS TUDJUH

Société anonyme au capital de sept millions cent soixante-six mille six cents francs
divisé en 66.666 actions A de cents francs et 5.000 actions B de cent francs chacune
Siège social : Bordeaux

Droit de timbre acquitté par abonnement.
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 24 août 1928

Statuts reçus par M^e Maigret, notaire à Bordeaux,
modifiés par les assemblées générales extraordinaires des 18 septembre 1925,
7 juillet 1926, 12 avril 1927 et 29 juin 1928.

ACTION A DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Pour délégué spécial un administrateur : J. Gollion
Un administrateur : E. Lunet de Lajonquière
Bordeaux, le 15 novembre 1928
A. Dumas. Del.

Banque pour le Sud-Ouest de la France, Bordeaux
(*Gazette de Bayonne*, 18 janvier 1929)

M. LUNET de LAJONQUIÈRE, commandeur de la Légion d'honneur, président du conseil d'administration de la Société des Étains de Bayas-Tudjuh, administrateur de la Société française des mines d'étain de Tekkah, Saint-Genis-de-Saintonge, administrateur.

M. Paul MERVY, propriétaire, administrateur de la Société des Étains de Bayas-Tudjuh, Roquefort (Landes), administrateur.

.....

Société des Étains de Bayas-Tudjuh
(BALO, 12 août 1929)

La présente insertion est faite en vue de l'introduction en Bourse de tout ou partie des actions de la société et, spécialement, des seize mille six cent soixante six actions nouvelle portant les n° 50000 à 66666

.....

Le président du conseil d'administration,
E. LUNET de LAJONQUIÈRE,
château de la Tenaille, commune de Saint-Sigismond-de-Clermont
par Saint-Genis-de-Saintonge (Charente-Inférieure),
faisant élection de domicile à Bordeaux,
au siège social, 8, rue du Palais-Gallien.

Société des Étains de Bayas-Tudjuh
(La Journée industrielle, 13 août 1929)

Bordeaux. 11 août — Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1928 se sont soldés par un bénéfice net de 1.741.422 fr., qui a été intégralement consacré aux amortissements.

Société des Étains de Bayas-Tudjuh
(La Journée industrielle, 1^{er} juin 1930)

Bordeaux, 30 mai. — Une assemblée extraordinaire, tenue le 30 mai, a décidé la création de 2.500.000 fr. de bons ou obligations et la suppression des actions B à vote plural ; 5.000 actions B seront remplacées chacune par une action nouvelle, moyennant le paiement d'une soulte de 80 fr., égale à la prime d'émission des actions A anciennes.

MALAISIE
Société des étains de Bayas-Tudjuh
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 mars 1931, p. 216)

La production des exploitations, au cours de l'exercice 1930, s'est élevée à pikuls (60 kg) : 10.431,14 de concentration, soit environ 400 t. d'étain métal, contre pikuls 10.042,87 en 1929.

La société s'est cependant conformée aux directives préconisées par l'Association des producteurs d'étain, et si sa production est supérieure à celle de 1929, c'est qu'elle a pris le contrôle d'une petite mine chinoise limitrophe.

Malgré la baisse des cours du métal, qui ont atteint des taux que l'on n'avait pas enregistrés depuis 30 ans, les bénéfices de l'exercice se montent à 745.945 fr. contre 1.955.126 fr. en 1929.

Société des Étains de Bayas-Tudjuh
(*La Journée industrielle*, 10 juillet 1931)

Bordeaux, 8 juillet. — L'assemblée ordinaire tenue le 23 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1930 présentant un solde bénéficiaire de 745.946 fr. 27 et permettant, après amortissements, la répartition de l'intérêt statutaire aux actions, soit 6 fr. 72 net d'impôt par titre nominatif. Les actions au porteur ne touchent rien, les taxes de transmission absorbant le dividende.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE BAYAS TUDJUH
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 août 1931)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 23 juin 1931
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément aux prescriptions de l'article 31 de nos statuts, nous vous avons réunis, aujourd'hui, en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre notre rapport sur l'exercice 1930, le bilan et les comptes y afférents et entendre le rapport de notre commissaire aux comptes.

Considérations générales

L'année 1930 se présente comme une des plus mauvaises qu'ait enregistrées l'industrie de l'étain depuis un grand nombre d'années.

Par suite de l'accumulation des stocks constitués par une surproduction considérable due à l'amélioration technique des moyens d'exploitation réalisés au cours des dernières années et par une sous-consommation accentuée par la crise économique mondiale, les cours du métal se sont effondrés. D'une moyenne de 204 liv. st. la tonne en 1929, ils sont passés à une moyenne de 142 liv. st. pour l'exercice 1930, étant descendus jusqu'à 103 liv. st., taux qui n'avait pas été atteint depuis plus de trente ans.

Aux taux pratiqués, on envisageait devoir enregistrer de nombreuses défaillances, parmi les sociétés exploitant avec un prix de revient élevé. Elles se sont produites, mais moins nombreuses que ne l'escomptaient ceux qui étaient partisans de laisser intervenir les incidences naturelles des lois économiques, soit que celles qui ont résisté aient vécu sur leurs réserves en attendant des jours meilleurs, soit qu'on ait grandement sous-estimé, tout au moins en Malaisie, la faculté d'adaptation du mineur chinois aux nécessités économiques.

Pour remédier à cette situation, un groupement de producteurs constitué à Londres vient d'obtenir l'assentiment des quatre grands pays producteurs d'étain : Malaisie, Bolivie, Indes Néerlandaises et Nigéria, pour une restriction contrôlée de la production qui est entrée en fonctionnement depuis le 1^{er} mars 1931. On espère que les autres

pays producteurs d'étain, qui ne représentent du reste, à eux tous, que 10 % de la production mondiale, participeront à cet accord.

Ces mesures suffiront-elles à rétablir une situation acceptable pour toutes les exploitations actuellement déficitaires ? On peut en douter. Il faudrait pour cela un relèvement considérable de la consommation que rien ne fait actuellement prévoir. Il n'est donc pas hors de propos de penser que l'incidence des lois économiques dont nous parlions ci-dessus se fera sentir sur les sociétés à gros prix de revient avant qu'aient pu s'établir les très hauts cours de l'étain qui seront pratiqués d'ici quelques années par suite de la raréfaction du métal gaspillé inconsidérément par les producteurs depuis la guerre.

Nous ne voudrions cependant pas terminer ces considérations générales sans préciser que, comme vous pourrez le constater par la suite de ce rapport, notre Société, grâce à ses bas prix de revient, a traversé honorablement cet exercice de crise et reste en bonne situation pour aborder les problèmes que soulèveront les exercices à venir.

Production de l'énergie

Centrale Hydro-Electrique de la Batang Padang. — Elle a fonctionné régulièrement pendant toute la durée de l'exercice, donnant une production totale de 11.062.046 kWh.

Le réseau n'a enregistré que 119 heures d'arrêts causés par des accidents divers ou nécessités par le nettoyage du barrage, etc., soit 1,5 % du temps de marche total et possible.

Le prix de revient du kWh, aux bornes de stations de distribution, a été de 0 fr. 0416 sans amortissement.

Centrale thermique. — Les deux centrales thermiques appartenant aux sociétés (Bayas-Tudjuh, Talam-Mines), copropriétaires du réseau, n'ont été utilisées que comme appoint. Leur fonctionnement a été progressivement restreint depuis le commencement de l'exercice jusqu'en décembre où elles ont été complètement arrêtées.

Elles ont produit seulement 971.357 kWh à un prix de revient de 0 fr. 488 le th., amortissement compris.

Énergie utilisée sur les mines. — La part nous revenant sur l'énergie produite par les centrales hydrauliques et thermiques a été de 6.734.235 th., dont le prix de revient s'établissait à : 0 fr. 085 sans amortissement et 0 fr. 195 avec amortissement.

Sur cette dotation, il a été utilisé sur les mines, en dehors des services généraux, 8.345.450 chevaux-vapeur-heure ; dont le prix de revient commercial, c'est-à-dire calculé sur toutes les dépenses de la Société, tant en Malaisie qu'en France, s'établit comme suit :

Pour les CVH. sans amortissement, 0 fr. 19.

Pour les CVH. avec amortissement, 0 fr. 302

Exploitations

Le système d'exploitation par fermage a été continué sur les mêmes bases que précédemment. Il s'est montré excessivement souple et a pu s'adopter aux nécessités de la crise actuelle.

À Bayas, nous avons fermé deux de nos anciennes mines : une dès le début de l'exercice, l'autre en juillet, et reporté l'énergie dont elles étaient dotées sur les mines restées en exploitation, et surtout sur celles de Chanderiang.

À Chanderiang [*Chenderiang*], les deux mines ouvertes en 1929 ont continué à faire du découvert, c'est-à-dire à mettre à nu les couches vraiment minéralisées. Celles-ci, atteintes seulement en fin d'exercice, ont dépassé toutes nos espérances et s'avèrent comme étant parmi les plus riches de la région.

Nous avons pris, en outre, le contrôle, à Chanderiang, d'une mine chinoise limitrophe travaillée par son propriétaire chinois, l'énergie qu'il produit lui-même, en l'autorisant à pousser son exploitation sur un lot nous appartenant.

La teneur de minéralisation moyenne générale a été de 579 grammes au mètre cube, influencée par ce fait que les mines de Chanderiang n'avaient travaillé que des terres de surface.

Le prix de revient du mètre cube traité a été de 5 fr. 12.

La production globale en concentré à environ 75 % de métal a atteint pikuls 10.431.005. soit environ, en tonnes longues de métal, 462,45.

Les résultats de l'exploitation se présentent comme suit :

Le pikul (60 kg) de minerai concentré s'est vendu en moyenne 8 43 (contre 8 61.50 en 1929), déduction faite des impuretés, des frais de fonderie et de la taxe variable à la production.

Les ventes de concentrés représentant la part de la Société, déduction faite du pourcentage des fermiers, ont produit 2.332.340 fr. 36.

En considérant la part des fermiers représentant des frais d'extraction, on les pourcentages suivants :

Frais du siège social, direction en Malaisie, production de l'énergie	20,81
Extraction, surveillance, taxe et rentes de terrain	67,30
Bénéfices	11,89
Total	100

Terrains

À la clôture de l'exercice 1920, leur superficie était de 1.249 acres ou environ 499 hectares ; elle a été portée, au cours de l'exercice 1930, à 1.350 acres ou environ 540 hectares dont :

993 acres en concession directe.

et 357 acres en sous-concession.

Total : 1.350 acres.

dont 125 seulement ont été épuisés en cinq ans.

Direction

La direction a été assurée, comme par le passé, par la Société Siam et Malaisie, qui a délégué à cet effet M. Bastid ⁸, ancien élève de l'École polytechnique. M. Bastid, étant parti en congé au cours de l'exercice, a été remplacé par notre collègue, M. Poulou, qui a bien voulu accepter de faire cet intérim.

Nous n'avons que des éloges à adresser à ces messieurs, qui ont eu la tâche difficile d'assurer le fonctionnement de nos exploitations au milieu de la crise actuelle. Nous vous demanderons de vous associer à ces éloges et aux remerciements que nous adressons à tout notre personnel, qui a, comme toujours, témoigné beaucoup de zèle et de dévouement dans cette période particulièrement délicate.

Examen des différentes postes du bilan ACTIF

⁸ Pierre Charles Bastid (1898-1979) : futur directeur général des Étains et wolfram du Tonkin. Voir encadré.

Immobilisations en Malaisie. — Ce poste ressort à 17.908.584 fr. 20, en augmentation de 651.266 fr. 87, correspondant à des frais de premier établissement se répartissant sur :

Terrains, concessions et droits miniers : Transformation en concession directe de terrains à Chanderiang primitivement détenus en sous-concession pour	4 0 9 . 1 6 0
50	
Section Bayas Talam, Chanderiang : Rachat de matériel d'exploitation	1 8 5 . 2 7 8
80	
Section Batang-Padang : Règlements	5 6 . 8 2 7 . 5 7
Total	6 5 1 . 2 6 6 8 7

Les amortissements déjà opérés sur ce poste se montant à 8.571.009 fr. 65, il reste à l'amortir de 9.337.554 fr. 55.

Inventaire Bordeaux. — Sans changement. Ce poste, qui ressort à un montant total de 8.443 fr. 50, a été amorti antérieurement de 8.442 fr. 50. Reste à amortir 1 franc.

Frais de constitution. — Ce poste, qui ressort à un montant total de 352.603 fr. 50, a été augmenté de 62.099 francs représentant les jetons de présence alloués pour l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 1930.

Il avait été amorti antérieurement de 290.500 50

Il doit être amorti sur les bénéfices de 1930 de 62.099 00

d'où 11 resterait à amortir 4 francs.

Impôts dus par les actions. — Ce poste ressort à 356.540 fr. 88, en augmentation, pour l'exercice, de 108.591 fr. 14, représentant les avances faites par la société au titre des divers impôts.

Nous vous proposons de prendre en charge, sur les bénéfices de 1930, le solde dû par les actionnaires des avances à l'impôt sur le revenu soit 3.750 francs.

Débiteurs divers. — Ce poste, qui ressort à 162.508 fr. 60, représente des soldes débiteurs de nos règlements avec les Sociétés « Talam Mines » et « Siam et Malaise ».

Caisses et banques. — 598.838 fr. 24.

PASSIF

Capital. — Sans changement.

Primes d'émission. — Ce poste est passé de 1.700.000 francs à 2.100.000 francs par encaissement de la soulte sur l'échange des actions « B » contre des actions « A » votée par les assemblées générales extraordinaires du 30 mai, opération qui a été réalisée par consentement unanime des porteurs d'actions « B » et définitivement acquise en mars 1931.

Créditeurs divers. — Ce poste tel qu'il se présentait au bilan de 1929 a été définitivement réglé au cours de l'exercice.

Les 505.000 francs qui y figurent représentent le montant de l'emprunt que nous avons contracté pour transformer en concession directe ceux des terrains de Chanderiang que nous détenions à titre de sous-concession et racheter du matériel d'extraction.

Une très faible partie du terrain pris ainsi en concession directe a été affermée et a rapporté à la Société 65.568 fr. 86, couvrant ainsi plus de deux fois les charges de l'emprunt.

Amortissements antérieurs. — Si nous nous reportons à l'examen des postes de l'actif, nous constaterons qu'ils ont porté sur :

les immobilisations en Malaisie pour 8.571.009 65

l'inventaire Bordeaux pour 8.442 50

les frais de constitution pour 200.500 50

Total 8.869.952 65

Bénéfices de l'exercice 1930. — 745.946 fr. 27, conformément au compte Profits et Pertes ci-après.

Distribution des bénéfices

Le montant des bénéfices ci-dessus ne permet pas l'amortissement de 1/10 du capital prévu aux statuts, mais Il est suffisant pour payer l'intérêt statutaire aux actions.

On peut se demander cependant si la situation actuelle de l'industrie de l'étain permet à notre société de diminuer sa trésorerie, avant qu'elle soit assurée d'être en mesure de faire face aux nécessités et aux occasions qui peuvent se présenter.

Nous vous demanderons donc de voter à titre conditionnel seulement, en ce qui concerne la distribution de l'intérêt statutaire, la répartition suivante :

À l'amortissement des frais de constitution	62.099 00
À la réserve légale	34.192 35
À l'intérêt statutaire des actions	573.328 00
Au conseil d'administration	7.632 69
À l'amortissement du solde de l'avance à l'impôt sur le revenu	3.750
Solde à reporter	64.944 23
Total	<u>745.946 27</u>

Il reviendrait aux actions 6 fr. 72 nets d'impôt, mais la dotation des actions au porteur serait absorbée par les taxes de transmission que la Société a avancées et que le loi l'oblige à récupérer sur le coupon.

La distribution des intérêts statutaires n'aurait d'ailleurs lieu qu'au cours du quatrième trimestre, sur décision du conseil d'administration, qui pourra décider, sur le vu des résultats acquis au moment de sa délibération, qu'elle aura ou n'aura pas lieu : dans ce dernier cas, la somme afférente à cette distribution serait reportée sur l'exercice 1931. À l'époque où le conseil aura à statuer, le schéma de restriction de production aura fonctionné depuis sept mois et il sera possible au conseil d'avoir une opinion documentée sur l'évolution du fonctionnement de la société en conséquence desdites restrictions.

Conseil d'administration

Les pouvoirs de tous les administrateurs expirant statutairement avec la fin de l'exercice, vous aurez à pourvoir à leur réélection ou à leur remplacement. Nous vous rappelons que les administrateurs sortants sont rééligibles et vous demanderons de leur donner quitus de leur gestion.

.....

Deuxième résolution

Les pouvoirs de tous les administrateurs expirant statutairement avec la fin de l'exercice sous revue, l'assemblée générale leur donne quitus de leur gestion et renouvelle les mandats de MM. Lunet de Lajonquière (Edmond), marquis de Chasseloup-laubat, Bouzige, Canova, comte F. de Chasseloup-Laubat, Cicéron. Garcin, Gollion, Lunet de Lajonquière (Yves), Lovioz ⁹, Mercy, Poulou, marquis de Saluces, pour

⁹ Arthur Lovioz (1891-1952) : directeur à la Société de banque suisse à Bâle, envoyé en France à fins d'évasion fiscale.

une nouvelle période de six années, mais le nouveau conseil sera, conformément aux prescriptions de l'article 20 des statuts, renouvelé annuellement par dixième. Les administrateurs nommés présents ou représentés acceptent et remercient.

À l'unanimité, l'ancien Conseil est réélu.

Troisième résolution

M. L. Pliquet est nommé commissaire aux comptes pour l'exercice 1931, et sa rémunération est fixée à 1.000 francs.

En cas d'empêchement, il serait remplacé par le Consortium général d'études juridiques et fiscales (1, rue Franklin, à Bordeaux).

M. Pliquet, présent à la séance, accepte, tant en son nom personnel qu'au nom du Consortium dont il est directeur.

À l'unanimité, la troisième résolution est adoptée.

.....

(Le Journal des finances, 11 mars 1932)

À la cote du marché de Lyon figure... la Société des Étains de Bayas-Tudjuh.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE BAYAS TUDJUH

(L'Ouest-Éclair, 25 juillet 1932)

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin a approuvé, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 1931. Le bilan fait ressortir 18.281.611 fr. 20 d'immobilisation qui, pendant les 7 années de l'existence de la société, ont été amortis de 8.932.051 fr. 60. ce qui, en tenant compte des primes d'émission, représente un total d'amortissement dépassant 61 %. Les comptes créditeurs, se montant à 486.386 fr. 69, sont balancés par les comptes débiteurs, 478.407 fr. 99, encore l'assemblée a-t-elle décidé la constitution d'une réserve spéciale dotée, pour l'exercice 1931, de 100.000 fr. destinés au remboursement des avances pour achat de terrains qui lui ont été consenties et qui sont déjà ramenées à 375.000 francs, compris dans les comptes créditeurs ci-dessus.

Les disponibilités liquides de la société se montent au moment de la réunion de l'assemblée à 879.186 fr. 86. Les centrales ont mis la disposition des exploitations 9.164.960 CVH. qui sont revenus à la société, amortissement compris, à 0 fr. 20 l'unité.

La production limitée par des restrictions allant jusqu'à 60 de sa capacité officiellement reconnue, a atteint 10.836 fr. 61 pikuls de minerai concentré, soit 498 tonnes longues de métal.

Le septième exercice 1931 se terminant par des bénéfices de 559.629 fr. 08 auxquels viennent s'ajouter les fr. 64.944.23 reportés de 1930 formant un total de fr. 624.573.29 (contre fr. 745.946.27 en 1930), il a été décidé la répartition d'un dividende de 6 brut du nominal sous condition suspensive d'une révision de la situation par le conseil en fin d'exercice.

Dans son allocution, le président a dit que la société, malgré sa jeunesse écoulée au milieu de conditions économiques déplorables, tient son rang à côté de ses aînées. Ses centrales et celles de ses mines qui ont dû être arrêtées, par suite des restrictions imposées, sont en excellent état et en mesure de profiter de tout mouvement déclenché par l'amélioration des conditions économiques. Le président a terminé sur une note optimiste, tant au point de vue de l'industrie de l'étain que de celui de la société. Fin

mal 1932. cinquième mois de l'exercice, les bénéfices nets réalisées par la société s'élevaient à fr. 190.264,95.

CONVOI FUNÈBRE
(*La Petite Gironde*, 24 décembre 1933)

M^{me} Lunet de Lajonquière, M. et M^{me} Yves Lunet de Lajonquière et leurs enfants, les familles Lunet de Lajonquière, de Fleury, Lunet de la Maline, de Chasseloup-Laubat, de la Guérivière, du Pouget, de Saluces prient leurs amis et connaissances d'assister aux obsèques du

commandant [Étienne] Edmond LUNET DE LAJONQUIÈRE,
officier supérieur en retraite,
commandeur de la Légion d'honneur,
Croix de guerre,

leur époux, père, grand père, cousin, qui auront lieu le mardi 20 décembre, à 10 heures, en sa paroisse de Saint-Sigismond de-Clermont.

Louis de CHASSELOUP-LAUBAT, président

Société des Étains de Bayas-Tudjuh
(*La Journée industrielle*, 10 juillet 1934)

Bordeaux, 8 juillet. — L'assemblée ordinaire tenue le 30 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1933 se soldant par 566.387 fr. 67 de bénéfices, y compris le report de l'exercice 1932. Après amortissements divers et dotation à la réserve de prévoyance de 75.000 fr., il a été décidé de distribuer un dividende de 6 % brut à toutes les actions, payable à partir du 15 juillet, à raison de 4 fr. 98 net au nominatif et 4 fr. 17 net au porteur.

Société des Étains de Bayas-Tudjuh
(*La Journée industrielle*, 6 juillet 1935)

Bordeaux, 4 juin. — L'assemblée ordinaire tenue aujourd'hui a approuvé les comptes de l'exercice 1934 se soldant par un bénéfice de 1.267.677 fr. et par un disponible de 1.285.040 francs.

Le dividende a été fixé à 8 fr. par action. L'assemblée a décidé, en outre, un remboursement de capital de 10 fr. par action.

Étains de Bayas Tudjuh
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 mars 1936)

Les bénéfices de 1935 s'établissent à 1.614.975 francs contre 1.285.041. Dans ces conditions, le conseil proposera à l'assemblée du 24 mars une répartition de 10 % du

capital nominal des actions à titre de remboursement et une de 10 % du capital nominal à titre de dividende.

Société des Étains de Bayas-Tudjuh

Assemblée générale ordinaire du 24 mars 1936.

EXERCICE 1935

(*Les Assemblées générales*, 1936, p. 37 s)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le marquis L. de Chasseloup-Laubat, président ; M. I. Poutou, vice-président délégué ; M. Y. Lunet de Lajonquière, administrateur-délégué ; MM. J. Bouzige, G. Canova, comte F. de Chasseloup-Laubat, J.-C. Gollion, A. Lovioz, P. Mervy, administrateurs.

Commissaires : MM. L. Pliquet.

Siège social : 8. rue du Palais-Gallien, à Bordeaux.

Étains de Bayas-Tudjuh

(*La Journée industrielle*, 26 mars 1936)

Bordeaux. — L'assemblée ordinaire, tenue le 24 mars, a approuvé les comptes de l'exercice 1935 accusant un bénéfice de 1.614.975 francs.

Le dividende a été fixé à 10 %, payable à partir du 1^{er} avril. Un amortissement de 10 % des actions a en outre été décidé.

La répartition totale ressortira, net, de la manière suivante : actions nominatives depuis plus de six mois, 10 fr., plus 8 fr. 80, au total 18 fr. 80 ; actions nominatives depuis moins de six mois, 10 fr., plus 8 fr. 20. au total 18 fr 20 ; actions au porteur, 10 fr., plus 6 fr. 736 ; au total 16 fr. 736.

M. Bonzigue [Bouzige], administrateur sortant, a été réélu.

ETAINS DE BAYAS-TUDJUH

(*Le Journal des débats*, 19 juin 1936)

Un dividende intérimaire à valoir sur l'exercice 1936 [*sic* : 1935] sera payable à partir du 1^{er} juillet contre remise du coupon n^o 7. Le montant net de ce coupon sera de 5 fr. 63 pour les actions nominatives depuis plus de six mois, appartenant à des personnes physiques, de 5 fr. 29 pour celles appartenant à des personnes morales, de 4 fr. 86 pour les actions nominatives depuis moins de six mois appartenant à des personnes physiques et de 4 fr. 49 net pour les actions au porteur.

Société des Étains de Bayas-Tudjuh

(*La Journée industrielle*, 12 mars 1937)

Bordeaux. — L'assemblée ordinaire tenue le 10 mars a approuvé les comptes de l'exercice 1936, faisant ressortir un bénéfice de 3.506.726 francs.

Les actionnaires ont décidé de distribuer aux actions 10 fr. à titre d'amortissement et 33 fr. 40 à titre de dividende, le tout payable de 30 mars.

M. Gollion et le comte de Chasseloup-Laubat, administrateurs sortants, ont été réélus.

Coulisse
SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE BAYAS-TUDJUH
(*Le Journal des finances*, 28 mai 1937)

Depuis le 27 mai, les actions sont inscrites à la Cote au comptant sous la rubrique : « Mines métalliques », et se négocient au groupe n° 1.

ÉTAINS DE BAYAS-TUDJUH
(*Le Journal des débats*, 6 août 1937)

Il serait dans les intentions du conseil de mettre en paiement, en octobre, statutaire de 8 %.

Étains de Bayas-Tudjuh
(*Le Journal des finances*, 5 novembre 1937)

La société mettra en paiement, le 15 novembre, un acompte de 8 fr. net à toutes les catégories d'actions. Cet acompte représente l'intérêt statutaire afférent à l'exercice 1937.

Société des Étains de Bayas-Tudjuh
(*La Journée industrielle*, 26 mars 1938)

Bordeaux. — Les comptes de l'exercice 1937 se soldent par un bénéfice net de 5.443.735 fr. contre 3.566.727 francs. En ce qui concerne la répartition, la société a déjà mis en paiement un acompte de 8 fr. net par action contre remise du coupon n° 9. En conséquence, les sommes revenant à chaque action se décomposeraient comme suit : 10 fr. à titre d'amortissement du capital et 44 fr. 45 à titre de dividende.

L'année dernière, les actions avaient déjà reçu 10 fr à titre d'amortissement et 33 fr. 40 à titre de dividende.

ÉTAINS DE BAYAS TUDJUH
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mars 1938)

Pour l'exercice 1937, les ventes de minerai et les stocks représentent une valeur de 8.412.337 fr. contre 5.074.318 fr. en 1936. Les frais d'exploitation en Malaisie passent de 1.262.855 fr. à 2.617.193 francs. Ils ont supporté le coût des nouvelles installations hydrauliques, l'achat de matériel électrique. En outre, les redevances payées aux

propriétaires fonciers ont subi une progression parallèle au produit des ventes de minerais. Par ailleurs, du fait, de la sécheresse anormale, la Société a dû faire appel d'une manière plus large à la centrale thermique. Les frais généraux d'administration ont été de 351.403 fr. Le bénéfice net ressort donc à 5.443.735 fr. contre 3.506.727 fr.

La répartition adoptée laisse encore à la société des disponibilités importantes en vue du financement éventuel de campagnes de sondages : elle est la suivante : 5 % à la réserve légale, 272 187 fr. ; intérêt statutaire de 8 % sur le capital non amorti : 401.329 fr. ; amortissement du capital (10 %) : 716.660 fr. ; au Conseil : 412.278 fr. ; répartition supplémentaire aux actions ; 2.784.224 fr. ; report à nouveau : 926 203 francs.

La Société a déjà mis en paiement un acompte de 8 fr. net par action contre remise du coupon n° 9. Ceci posé, les sommes revenant à chaque action se décomposeraient comme suit : 10 fr. à titre d'amortissement du capital et 44 francs 45 à titre de dividende.

L'année dernière, les actions avaient déjà reçu 10 fr. à titre d'amortissement et 33 fr. 40 à titre de dividende.

Le bilan se présente de la manière suivante ;

ACTIF. — Immobilisations : 9.503 535 francs après 8.579.653 fr. d'amortissements ; impôts sur actions : 435.970 fr. ; acompte : 365.704 fr. ; caisses et banques ; 5.500.091 fr.

PASSIF. — Capital : 7.166.600 fr., dont 2.149.980 fr. amortis ; primes d'émission : 2.100.000 fr. ; réserve légale : 429.586 fr. ; réserve extraordinaire : 155.801 fr. ; Siam et Malaisie : 347.472 francs, coupons dus, 92.884 fr.

ÉTAINS DE BAYAS TUDJUH

(L'Information financière, économique et politique, 24 mars 1939)

Les frais d'exploitation sont, pour l'exercice 1938. en diminution de 323.265 francs à 2.293.928 fr. Les frais généraux d'administration en France ont été de 309.546 fr. contre 351.408 fr. Au crédit, les produits divers d'exploitation ressortent à 4.542.752 fr. au lieu de 8.412.337 fr. et il s'y ajoute 61.832 fr. d'intérêts bancaires. Le solde bénéficiaire s'établit, dans ces conditions, à 2.001.110 fr. contre 5.443.735 fr. Il est à noter, en passant, que les importantes réserves de minerais en magasins ou stockés au titre du « buffer pool » n'ont pas été chiffrées au bilan.

Le conseil proposera à l'assemblée du 27 mars de distribuer d'amortissement du capital et 25 fr. à titre de dividende, contre, l'année dernière, 10 fr. pour l'amortissement du capital et 44 fr 45 comme dividende. Précisons, en outre, qu'il a été payé, en octobre, un acompte de 8 fr. La somme nette totale revenant aux actions au porteur serait de 24 fr. 304. de 30 fr. 644 pour les actions nominatives depuis plus de six mois et appartenant à des personnes physiques et de 28 fr. 33 pour les autres actions nominatives.

Au bilan : Immobilisations, amortissements (8.579.653 fr.), 9 millions 503.535 fr. ; acompte coupon n° 11. 433.512 fr. ; impôts à récupérer. 642.275 francs ; caisses et banques, 2.546.294 fr. ; débiteurs (buffer stock). 130.717 francs.

Au passif : primes d'émission, 2 millions 100.000 fr. ; réserve légale, 701.773 francs ; réserve extraordinaire. 155.801 francs : créditeurs, 4.224 fr. ; coupons, 72.817 fr. ; Siam et Malaisie, 127.730 fr.

ÉTAINS DE BAYAS-TUDJUH

(*Les Annales coloniales*, 11 avril 1939)

L'assemblée ordinaire tenue le 27 mars à Bordeaux, a approuvé les comptes de l'exercice 1938. Compte tenu de l'acompte de 8 fr. payé en octobre dernier, le dividende net ressort à 24 fr. 304 par action au porteur.

Société des Étains de Bayas-Tudjuh
(*La Journée industrielle*, 18 avril 1940)

L'assemblée ordinaire du 15 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1939 se soldant par un bénéfice de 4.363.923 francs. Le dividende a été fixé à 46 fr. par action. Un amortissement de capital de 10 francs a été également voté.

Société des Étains de Bayas-Tudjuh

Assemblée générale ordinaire du 15 avril 1940.
EXERCICE 1939
(*Les Assemblées générales*, 1940, p. 609 s)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le marquis L. de Chasseloup-Laubat, président ; M. L. Poutou, vice-président délégué ; M. Y. Lunet de Lajonquière, administrateur-délégué ; MM. J. Bouzige, G. Canova, comte F. de Chasseloup-Laubat, J.-C. Gollion, A. Lovioz, P. Mervy, administrateurs.

Commissaires : MM. R. Delcamp et M. Pliquet.

Siège social : 8. rue du Palais-Gallien, à Bordeaux.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

En exécution de l'article 31 de nos statuts, nous vous avons réunis aujourd'hui pour vous rendre compte des opérations de notre Société au cours de l'exercice 1939.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La première partie dudit exercice s'est déroulée, en ce qui concerne la production stannifère, sur la base des quotas très restreints qui s'accordaient avec les faibles demandes de la consommation. Toutefois, le marché enregistrait dès la mi-juin un assainissement très réel de la situation et le Comité international de l'étain décidait dès cette époque le relèvement des quotas jusqu'au taux général de 45 %. Les événements internationaux qui survinrent à la fin août, provoquèrent une très grosse augmentation de demandes des États-Unis, ayant comme conséquence une hausse considérable du prix du métal. Pour parer à cette situation exceptionnelle, le Comité décida de relever les quotas de production jusqu'à des pourcentages qui rendaient pratiquement la consommation entièrement libre. C'est sous ce dernier régime que s'est terminé l'exercice 1939 et qu'a débuté l'exercice 1940 : à l'heure actuelle, la production continue à s'équilibrer sur les mêmes bases. Les deux chiffres suivant vous donnerons, sur ce point, la physionomie du marché de l'étain au cours de l'exercice 1939 :

Consommation pour les 8 premiers mois : 102.400 t.

Consommation pour les 4 derniers mois.. 63.300 t.
Soit un total de 165.700 t.
Contre 152.000 tonnes en 1938.

D'autre part, la situation des stocks s'établissait en fin 1939 à 50.407 tonnes, alors qu'elle n'atteignait que 29.494 tonnes en fin 1938.

Ces nouveaux besoins ont naturellement eu, pour effet de faire augmenter les quotas autorisés comme nous l'avons dit, ainsi que le prix du métal.

Les quotas de production ont été les suivants, au cours de l'exercice 1939, en ne considérant que les pourcentages autorisés en Malaisie :

Premier trimestre 25,0 %.
Deuxième trimestre 28,5 %.
Troisième trimestre 71,0 %.
Quatrième trimestre 85,0 %.
Soit une moyenne de 52,27 contre 37,4 % en 1938.

Quant au cours du métal, il est passé de £ 190 en moyenne en 1938, à £ 224 - 10 - 1 en moyenne en 1939.

Notre production et nos bénéfices ont naturellement suivi la courbe ascendante de ces deux éléments.

D'autre part, nous avons continué, au cours des premiers mois de l'exercice 1939, à livrer au « Buffer Pool » la quote-part qui nous était allouée. Un commencement de réalisation de ce stock est intervenu en fin d'exercice et vient s'ajouter à nos autres bénéfices d'exploitation.

PRODUCTION

Nous avons livré au cours de l'exercice à notre acheteur habituel, l'Eastern Smelting Co, à Penang, les quantités de minerai suivantes (pikuls) :

Au titre de l'exploitation normale	7.037,19
Au titre du « Buffer Pool »	280,03
Soit un total de	7.317,22

contre 6.156,25 en 1938. (5.581,16 de l'exploitation normale et 575,09 de « Buffer Pool »).

Ces livraisons représentent 343 tonnes d'étain métal contre 288 tonnes en 1938.

BUFFER POOL

C'est donc une quantité nouvelle de pikuls 280,03, ou 12 tonnes 1/2, que nous avons ajoutée, au cours de cet exercice, à notre contingent du « Buffer Pool », contingent qui s'inscrivait déjà en fin 1938 à pikuls 575,09 ou 25 tonnes 1/2. Pour cet ensemble de 38 tonnes environ, représentant pour 62 % notre part et pour 38 % celle des fermiers, nous avons acquitté pour un total de 198.386 francs 65 toutes les taxes requises (frais de fusion et droits d'exportation), de telle sorte que la liquidation de ce minerai constituera pour nous, une rentrée nette de tout prélèvement, à l'exception du pourcentage qui revient à nos fermiers.

Nous vous disions d'ailleurs ci-dessus, qu'une première répartition sur la valeur de ce stock avait été effectuée par les soins des gérants du « Buffer Pool » ; cette répartition nous a permis d'encaisser pour notre part, la somme de 302.330 fr. environ, qui devrait représenter à peu près le quart de la valeur totale de notre participation.

DOMAINE MINIER

Notre domaine minier s'est accru, au cours de cet exercice, d'un lot de 22 acres (environ 9 hectares) en pleine propriété, dans le secteur de Chanderiang.

La superficie épuisée en cours d'exercice a été d'environ 30 acres, soit 12 hectares.

Au 1^{er} janvier 1940, notre domaine minier s'établissait donc comme suit (acres) :

Terrains reconnus par sondages, comme exploitables	930
Terrains non sondés, mais vraisemblablement minéralisés	944
Terrains épuisés en 15 exercices	450
Terrains en exploitation	35
Total	2.359

EXPLOITATION

Extraction. — Elle a été comme précédemment, assurée par des fermiers chinois pour un taux d'affermage moyen de 59,1 % pour notre part, contre 56 % en 1938.

Statistiques et prix de revient. — Les ventes de minerai constituant la part de la Société, déduction faite de la part des fermiers, ont produit 6.777.530 fr. L'évaluation du dollar malais, pour l'obtention de ce chiffre, ainsi que pour l'estimation de tous les postes du Bilan, a été faite sur son cours au 31 décembre 1939, soit : 1 \$ = 20 fr. 60.

D'autre part, en considérant la part des fermiers comme représentant les frais de main-d'œuvre et installations minières, on obtient les pourcentages suivants sur le produit des ventes du minerai revenant à la société :

%	1936	1937	1938	1939
Énergie électrique, surveillance, taxes, rentes de terrains	19,62	24,7	42,42	26,56
Frais du siège social, direction en Malaisie	11,27	10,5	13,51	9,34
Bénéfices	69,11	64,8	44,07	64,10
	100,00	100,00	100,00	100,00

L'ensemble du cubage traité a été de 1.058.000 m³. La teneur moyenne s'établit à 410 grammes au m³.

Production de l'énergie. — Notre centrale hydro-électrique a fourni 12.116.629 kWh. contre 12.173.965 en 1938.

Cette différence provient de la marche au ralenti de nos mines pendant les huit premiers mois de l'année ; pendant cette période, les heures journalières de travail avaient été réduites de 24 à 16. Le plein rendement des quatre derniers mois n'a pu combler cette diminution.

Les arrêts de courant se chiffrent à 84 heures 1/2 contre 486 heures en 1938.

Centrale thermique. — Elle a fonctionné à partir de septembre, lorsque l'augmentation des quotas a été décidée. Elle a produit 313.340 kilowatt-heure.

Perak Power. — Nous n'avons pas eu à faire appel à cette société pour fourniture de courant au cours de cet exercice.

Énergie totale. — L'énergie a été distribuée entre les réseaux des deux sociétés, Etains de Bayas Tudjuh et Talam Mines, selon la proportion prévue par le contrat qui les lie.

Le prix de revient global de production de l'énergie à 11.000 volts, s'établit sans amortissement à 0,0038 le kWh., très inférieur à celui de 1938 (\$ 0,0062), du fait que nous n'avons presque exclusivement fait appel qu'à notre centrale hydro-électrique.

RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS ANGLO-MALAISES

Nos relations avec les autorités anglo-malaises ont été, comme par le passé, empreintes de la plus parfaite cordialité.

DIRECTION

Elle a été, comme précédemment assurée par la Société Siam et Malaisie, dont nous sommes heureux de remercier ici le directeur, M. Lomont, pour son zèle et sa compétence. Nous associons à ces remerciements, MM. Van Leempoel, Carrard et Carrier, qui l'ont secondé avec le plus grand dévouement.

TRÉSORERIE

En décembre, nous avons distribué notre acompte habituel de 8 francs nets par action, repoussant en fin d'exercice, la retenue des impositions afférentes à ce paiement. Nous avons décaissé de ce fait, une somme de 573.328 francs.

La cote du titre en Bourse de Paris a oscillé entre 1.040 francs, cours le plus haut, le 28 décembre, et 475 francs, cours le plus bas, le 25 août.

EXAMEN DE QUELQUES POSTES DU BILAN ACTIF

Impôts dus par les actions. — En légère augmentation sur le bilan du précédent exercice, s'inscrit à 665.055 francs 75.

Le paiement du coupon n° 13, mis en paiement en décembre, a motivé le virement par nous, au compte spécial de « Paiement des coupons » d'une somme globale de 573.328 fr., égale au montant intégral de cette distribution. Toutefois, au 31 décembre 1939, l'ensemble des coupons n° 13 payés par ce compte ne se chiffrait qu'à 115.968 fr.

Les Caisses et Banques indiquent au 31 décembre 1939, une encaisse liquide de 4.869.463 fr. 38, contre 2 millions 546.294 fr. 25 au 31 décembre précédent.

Le compte Débiteurs divers (Buffer Pool) s'inscrit à 224.823 fr. 25 en augmentation de 94.106 fr. 55. Ce compte enregistre la taxe à l'exportation et les frais de fusion payés par nous pour la totalité du minerai livré au titre du « Buffer Pool », tant pour notre part que pour celle des fermiers. Ces divers frais se sont élevés à 198.386 francs 65. D'autre part, nous avons fait à nos fermiers, une avance sur règlement final s'élevant à 101.377 fr. 55. De ce fait, les débours de ce poste ont été de 209.764 francs 20. C'est ce chiffre que nous avons amorti d'une somme de 74.940 fr. 75 sensiblement correspondante à la proportion du minerai réglé à ce jour par le « Buffer Pool ». Les avances faites à ce poste restent donc à 224.823 fr. 25.

Débiteurs divers. — 42.585 fr. 55 représentent des avances faites à nos fermiers. Ces avances qui se sont élevées au début de l'exercice à 185.400 fr. sont en voie de remboursement.

PASSIF

À la suite de l'amortissement de 10 % prévu par nos statuts et voté par l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 1939, le capital amorti ressort à 3.583.300 fr. et le capital non amorti restait à 3.583.300 fr. également, pour un total inchangé de

7.166.600 fr. Nous allons proposer tout à l'heure, le vote d'une nouvelle tranche de 10 % d'amortissement de ce capital.

Prime d'émission inchangées et Réserve légale complète.

Réserve extraordinaire : inchangée à 155.801 fr. 11.

Coupons dus. — 323.573 fr. 75 représentant les coupons des exercices précédents non encore présentés en paiement. Le coupon n° 13 mis en paiement en décembre, n'est pas compris dans ce poste.

La Société Siam et Malaisie figure pour 278.548 fr. 35. Ce chiffre représente la prime contractuelle sur les bénéfices, au titre de sa gestion, et, par son intermédiaire, les primes accordées aux directions de France et de Malaisie. L'ensemble de ces primes étant proportionnel aux bénéfices réalisés dans l'exercice, ce poste est en sérieuse augmentation sur celui de l'exercice précédent qui ressortait à 127.730 fr. 40. C'est un poste de « Frais dus » qui est balancé dès le règlement de fin d'année.

Les bénéfices nets de 1939, s'inscrivent, en définitive à 4.363.923 fr. 61 contre 2.001.110 fr. 16 en 1938. En y incorporant le report de l'exercice précédent, soit 311.639 fr. 56 le total des bénéfices distribuables se monte à 4.675.563 fr. 17, dont vous aurez, tout à l'heure, à voter la répartition.

COMPTE « PROFITS ET PERTES »

DÉBIT

Les Frais d'exploitation en Malaisie sont en diminution de 218.958 fr. 95 passant de 2.293.928 fr. 45 en 1938, à 2.074.969 fr. 50. Sur ce chiffre, et toujours proportionnellement aux bénéfices réalisés, les primes versées à Siam et Malaisie et à la direction d'Extrême-Orient, s'inscrivent pour 197.602 fr. 70 contre 90.612 fr. 15 en 1938.

Les Frais généraux d'administration, direction et personnel en France, sont en augmentation de 46.711 fr. 91.

Cette différence provient principalement de l'augmentation de la prime proportionnelle aux bénéfices, accordée à la direction et au personnel du siège social, prime qui passe de 37.118 fr. 25 en 1938 à 80.945 fr. 65 pour 1939.

CRÉDIT

Les Produits divers d'exploitation se sont élevés à 6.777.530 fr. contre 4.542.752 fr. 35 en 1938.

Les Intérêts bancaires, s'inscrivent à 17.620 fr. 91.

CONCLUSION

De tout ce qui précède, il ressort que l'exercice 1939 a enregistré les résultats suivants :

Acquisition en pleine propriété de 22 acres de nouveaux terrains miniers.

Maintien de nos installations hydro-électriques et thermiques.

Nouvel amortissement de 10 % du capital.

Bénéfices nets d'exploitation de 4.363,923 fr. 61.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Dans ces conditions, votre conseil d'administration vous propose la répartition suivante :

Aux actions (intérêts statutaire de 8 % sur le capital non amorti)	286.664 00
À l'amortissement du capital (10 %)	716.660 00
Au conseil d'administration	336.060 00

Aux actions (répartition supplémentaire)	3.009.972 00
Report à nouveau	326.207 17
Total	4.675.563 17

Nous vous rappelons que l'amortissement de notre capital, par prélèvement sur les bénéfices d'exploitation, ayant été prévu par les statuts, antérieurement à la loi du 13 juillet 1925, ce remboursement est exonéré de l'impôt sur le revenu.

Nous vous rappelons également qu'il a été procédé, en décembre dernier, au paiement d'un acompte de 8 francs par action, les retenues fiscales sur cet acompte ayant été reportées à la liquidation de fin d'exercice. Ce paiement a été fait contre présentation du coupon n° 13.

Ceci dit, si vous acceptez la répartition que nous venons de vous proposer les sommes revenant à chaque action se décomposeraient comme suit :

10 fr. à titre d'amortissement du capital ;
et 46 fr. à titre de dividende.
Total : 56 fr.

Dans ces conditions :

Les actions nominatives depuis plus de six mois et appartenant à des personnes physiques ont touché, ou toucheront, contre présentation pour estampillage des certificats :

Pour le coupon « F. » la somme de	10 00	
Pour le coupon n° 13 (mis en paiement en décembre)		8 00
Pour le coupon n° 14 (impôts déduits sur coupons n° 13 et 14)		29 72
Soit un total net de	47 72	

Les actions nominatives depuis moins de six mois ou appartenant à des personnes morales ont touché, ou toucheront, contre présentation pour estampillage des certificats :

Pour le coupon « F », la somme de	10 00	
Pour le coupon n° 13 (mis en paiement en décembre)		8 00
Pour le coupon n° 14 (impôts déduits sur coupons n° 13 et 14)		25 58
Soit un total net de	43 58	

Les actions « au porteur » ont touché, ou toucheront, d'autre part, contre présentation des coupons suivants :

Pour le coupon « F », la somme de	10 00	
Pour le coupon n° 13 (mis en paiement en décembre)		8 00
Pour le coupon n° 14 (impôts sur coupons n° 13 et 14 et taxe de transmission déduits)		22 58
Soit un total net de	40 58	

Ces sommes sont payables aux guichets du Crédit Lyonnais et de ses succursales, ainsi qu'à la Banque Cottet et Cie, 10, rue de Bourse, à Lyon, pour le coupon n° 13, depuis le 5 décembre dernier, et pour les coupons « F » et n° 14 à partir du 1^{er} mai 1940.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les fonctions d'administrateur de M. G. Canova étant arrivées à expiration, vous aurez à procéder à sa réélection.

Nous vous rappelons que les administrateurs sortants sont rééligibles.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Vous aurez également à nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes pour les exercices 1940, 1941 et 1942 et à fixer leur rémunération.

AUTORISATION DES ADMINISTRATEURS

Nous vous demandons également de donner à vos administrateurs les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Les résolutions conformes aux propositions du conseil ont toutes été adoptées à l'unanimité.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 795 :

Étains de Bayas-Tudjuh

Conseil : MM. marquis L. de Chasseloup-Laubat, pdt ; L. Poulou, v.-pdt-dir. ; Y. Lunet de Lajonquière, adm.-d. ; J. Bouzige ; G. Canova ; comte F. de Chasseloup-Laubat ; J.-C. Gollion ; A. Lovioz ; P. Mervy.

Commissaires aux comptes : MM. Delcamp. Pliquet.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 850 :

Étains de Bayas-Tudjuh

Idem.

Bayas-Tudjuh

(L'Information financière, économique et politique, 5 juillet 1950)

Répondant à un actionnaire à l'assemblée, le président a déclaré que l'extraction était en avance de 35 % rapport à la période correspondante de l'année précédente.

L'assemblée a approuvé le bilan 1949 faisant apparaître un bénéfice de 25.140.133 francs. Dividende voté : 75 francs net par action ancienne et 80 francs par action nouvelle. Les bénéfices d'exploitation sont passés de 15 à 21 millions, provenant exclusivement de l'extraction qui a donné 180 tonnes d'étain pur contre 145 tonnes.

Les autorités anglo-malaises ont su maintenir l'ordre.

M. Lovioz a été réélu administrateur.

DEUILS

(Le Figaro, 15 septembre 1952)

— M^{me} Jeanne Lovioz-Buffe à Binningen, M. et M^{me} Carlo Lovioz à Locarno, M^{me} Claire Buffe à Lausanne, ont la grande douleur de faire part du décès de M. Arthur LOVIOZ, chevalier de la Légion d'honneur, leur cher époux, frère et beau-frère, survenu après une pénible maladie le 12 septembre, dans sa 62^e année.

Culte dans la plus grande intimité au domicile.

L'ensevelissement aura lieu au cimetière de Binningen demain mardi 16 septembre, à 14 h. 30.

Prière instante de ne pas faire de visites.

Blauenweg 22, Binningen (Bâle-Campagne (Suisse), le 14 septembre.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 649 :
Étains de Bayas-Tudjuh
Conseil : J. Scharpf en remplacement de Gollion.

ÉTAINS DE BAYAS TUDJUH
(*L'Information financière, économique et politique, 9 juin 1955*)

Le rapport du conseil présenté à l'assemblée annuelle tenue le 7 juin, après avoir signalé les causes de la diminution de la production, précise qu'après le voyage du président, il a été établi un plan de mécanisation moderne ; les premiers mois de l'exercice en cours sont très satisfaisants, le tonnage broyé étant en augmentation sensible d'environ 65 %.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice écoulé, soldés par un bénéfice net de 11.910.106 francs, et a fixé le dividende à 300 francs par action de jouissance et à 443 fr. par action de capital (amortissement compris).

M. Bandelier a été réélu administrateur.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE BAYAS-TUDJUH
[*Annuaire Desfossés, 1956, 621*]

Poulou (Louis)[Bruges, 1892-Nay, 1974][anc. comptable des Étains de Tekkah], 621 (pdt Étains de Bayas-Tudjuh).

Scharpf (J.), 621 (v.-pdt Étains de Bayas-Tudjuh).

Lajonquière (Yves Lunet de)(Le Château-d'Oléron, 6 août 1898-Villenave-d'Ornon, 10 mai 1980), 621 (adm.-dir. Étains Bayas Tudjuh).

Bandelier (E.), 621 (Étains Bayas Tudjuh).

Bouziges (J.)[sic : Bouzige (Joseph ?)], 621 (Étains Bayas Tudjuh).

Chasseloup-Laubat (Marquis François de)[1904-1968][fils de Louis, son successeur], 621 (Étains de Bayas-Tudjuh), 1175 (Lam., hts fnx, forges et aciéries du Chili), 2284 (Crédit foncier colonial : suite abs. 1175).

Lomont (Ch.), 621 (Étains Bayas Tudjuh).

Mervy (Paul), 621 (Étains Bayas Tudjuh).

Pliquet (M.), 621 (comm. cptes Étains Bayas Tudjuh).

Delcamp (R.), 621 (comm. cptes Étains Bayas Tudjuh).

SIÈGE SOCIAL : Bordeaux, 8, rue du Palais-Gallien.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée en 1924, pour une durée de 99 ans.

OBJET : l'exploitation directe ou indirecte de mines d'étain dans les États fédérés malais ; la création, l'acquisition ou l'exploitation d'usines électriques, aménagements de chutes d'eau, lignes de transport de force, etc.

Concession d'environ 600 hectares. Centrale hydro-électrique de Batang-Padang dont la production a été en 1936 de 14.348.878 kWh.

CAPITAL SOCIAL : 21.499.200 fr., divisé en 17.916 actions de 1.200 fr. En 1928, 7.166.000 fr. Porté en 1947 à 21.499.800 fr. par émission à 150 fr. de 143.332 actions nouvelles de 100 fr.(2 nouv. pour 1 anc.). Ramené en 1951 à 21.499.200, puis regroupement en actions de 1.200 fr. à partir du 3 décembre 1951.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 8 % d'intérêt aux actions sauf prélèvement de 10 % du nominal des actions pour leur amortissement. Sur le surplus : 10 % au conseil, prélèvement pour réserves de prévoyance. spéciales ou reports. Le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER : Crédit Lyonnais, Banque Cottet et Cie, à Lyon.

TRANSFERTS : Siège social.

COTATION : Courtiers « Cote Desfossés » actions 115. -- Notice SEF : MI 312.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 20 (18 mai 1951), 140 et 125 fr. ; 21 et 1 (20 juin 1952), 130 et 1.449 fr. (actions de capital), 116 et 1.403 fr. (actions de jouissance) ; 22 et 2 (23 juin 1953), 123 et 1.594 fr. (actions de capital). 120 et 1.435 fr. (actions de jouissance) ; 3 (15 juin 1954), 1.151 et 1.000 fr. ; 1 (15 juin 1955), 323 fr. plus amortissement de 120 fr.

	Prod. d'étain	Produits bruts	Frais généraux	Bénéf. net	Amort.	Ré-serves	Divid. et tantièmes	Report à nouveau	Divid. par act.
	(Tonnes)			(En 1.000 francs)					(En fr.)
1939	343	6.795	2.431	4.364	—	—	4.349	326	46 00
1940-45	—	34.283	17.381	16.902	—	—	—	16.902	—
1946	9	5.678	2.544	3.135	—	—	2.369	765	30 00
1947	93	9.145	4.467	4.678	2.150	234	2.247	46	20 00
1948	145	66.597	21.122	45.465	3.473	1.199	20.222	7.818	75 00
1949	180	46.514	21.374	25.140	2.150	6.000	20.161	4.647	85 40
1950	239	69.806	27.886	41.919	1.433	—	38.969	7.596	168 00
1951	167	72.399	43.919	28.479	1.433	—	33.960	682	1.767 00
1952	220	84.246	47.734	36.512	1.433	—	35.376	384	1.750
1953	213	82.951	42.876	39.452	623	—	38.168	1.668	1.257 91
1954	163	50.321	38.411	11.910	1.433	—	7.627	917	—

Les sommes figurant dans la colonne « dividendes et tantièmes » comprennent un amortissement de 10 % du capital. Aux dividendes ci-dessus indiqués s'ajoute un remboursement annuel de 10 fr.

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	21.500	21.500	21.500	21.500	21.500
Primes d'émission	9.267	9.267	9.267	9.267	9.267
Réserves	41.968	10.422	10.162	9.974	14.256
Dette flottante	36.742	61.530	63.242	4.890	3.303
Bénéfices distribués	38.969	33.960	35.376	38.168	7.627
	<u>148.446</u>	<u>136.679</u>	<u>139.548</u>	<u>83.799</u>	<u>55.968</u>
ACTIF					
Immobilisé (net)	38.173	38.583	39.145	38.522	88.522

Débiteurs	52.261	52.721	52.461	3.454	2.409
Disponible	58.022	45.375	47.942	41.823	15.022
	<u>148.446</u>	<u>136.679</u>	<u>139.548</u>	<u>83.799</u>	<u>55.968</u>

Étains de Bayas-Tudjuh
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 mai 1959)

L'assemblée générale qui s'est tenue à Bordeaux sous la présidence de M. L. Poulou a approuvé les comptes de l'exercice 1958, faisant apparaître un bénéfice net de 16.627.040 francs, auquel s'ajoute le report antérieur de 4.272.325 francs.

Elle a décidé de doter la Réserve de Prévoyance de 6 millions et de reporter à nouveau le solde de 10.371.791 francs.

Les mandats de MM. J. Bouzige et J. Scharpf ont été renouvelés.

Le rapport du conseil souligne les possibilités d'adaptation des exploitations de la Société aux conditions particulièrement défavorables qui ont caractérisé cet exercice.
